

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU S.D.I.S 63**

**Séance ordinaire du 20 décembre 2019**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 21	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 6 décembre 2019	

**N° 5**

**Modification du tableau des effectifs**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 20 décembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'assemblée du conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRESENTS :**

**Membres ayant voix délibérative :**

- M. BACQUET, M. BETENFELD, M. BOILON, M. J-M BOYER, M. BRUGIERE, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DUMAS, Mme DURON, Mme LAGARDE, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. POUGET, Mme PRUNIER.

**Membres ayant voix consultative :**

- Mme BONY, Mme MALTRAIT, M. VIALLEFONT.
- Sapeurs-pompiers : Colonel Hors-Classe RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- Sapeurs-pompiers élus : Commandant CUBIZOLLES, Lieutenant GRIMALDI.

**Membre de droit :**

- Mme BAUDOUIN-CLERC : Préfète du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental ;

**EXCUSES :**

- Titulaires : M. DESFORGES, M. GRAND, M. GUILLAUME, M. PETEL, Mme PICARD, M. RODIER, M. VINZIO.
- Suppléants : M. BALDY, M. BOYER M, Mme BRIAT, M. CHANAL, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANEL, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET.
- Sapeurs-pompiers élus : Adjudant-chef BASSE, Sergent-chef BERARD, Sergent-chef BOREL, Lieutenant COLLAY, Commandant RODARY

Dans le cadre du dialogue social, aboutissant à un protocole d'accord en date du 30 août 2018, nous sommes amenés à vous proposer le réajustement des tableaux des effectifs des SPP au 1<sup>er</sup> janvier prochain, comme suit.

I. Application de la refonte de la filière SPP :

Dans le cadre de l'application de la refonte de la filière SPP au SDIS, il vous est proposé de procéder à la nomination de 26 adjudants, pour un coût annuel de 33 000 euros.

II. Suppressions et créations de postes :

Afin de maintenir les potentiels opérationnels journaliers (POJ) des CIS mixtes du département, il vous est proposé de recruter 8 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels, par recrutement de lauréats du concours, en créant 8 postes du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux.

Le recrutement de 8 caporaux de SPP représente un coût annuel de 313 200 euros.

Ce rapport a été soumis au comité technique du 21 novembre dernier et a reçu un avis favorable du Bureau.

---

**DELIBERATION**

---


*Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :*

- d'autoriser la création de 8 postes du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux,
- d'adopter le nouveau tableau des effectifs des SPP, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, présenté en annexe.

---

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 27 DEC. 2019



La Président du Conseil d'administration  
du Service Départemental d'incendie  
et de secours du Puy-de-Dôme  
**Jean-Yves GOUTTEBEL**